

BUDGETS ANNEXES
COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

DELIBERATION N° 23
Date : MARDI 23 JUIN 2026

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu les budgets exécutoires et décisions modificatives 2025 des budgets annexes ;

Vu les comptes de gestion 2025 dressés par le comptable public ;

Considérant que Monsieur Dominique BAERT, Président et ordonnateur, présente les comptes administratifs 2025 des budgets annexes des Résidences Autonomie ROSELIERE, TOUQUET, HOUZARDE, PARC, du SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE, du SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE ;

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS, se retire au moment du vote.

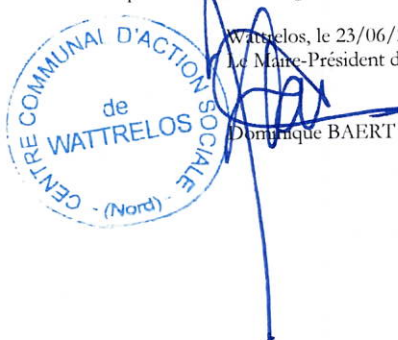
Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Tarik MEKKI, Vice-Président, examine les comptes administratifs 2025 qui s'établissent comme suit dans le tableau joint en annexe :

- Constate la concordance des comptes administratifs des Budgets Annexes avec les comptes des gestion dressés par le Trésorier Principal
- Approuve les Comptes Administratifs du budget principal du CCAS ;
- Constate les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'ils figurent aux comptes administratifs
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux

Wattrelos, le 23/06/2026
Le Maire-Président du CCAS
Dominique BAERT



RESULTAT EXERCICE 2025

		ROSELIERE	TOUQUET	HOUZARDE				
FONCTIONNEMENT	CCAS	GLOBAL CDG	GLOBAL CDG	GLOBAL CDG	PARC H	SAAD	SSIAD	TOTAL
DEPENSES	2 510 194.97 €	826 382.09 €	592 820.22 €	644 102.11 €	679 535.27 €	737 672.49 €	664 829.22 €	6 655 536.37 €
RECETTES	2 634 932.16 €	744 702.26 €	544 232.38 €	667 448.13 €	638 682.84 €	729 539.63 €	682 616.75 €	6 642 154.15 €
RESULTAT EXERCICE	124 737.19 €	- 81 679.83 €	- 48 587.84 €	23 346.02 €	- 40 852.43 €	- 8 132.86 €	17 787.53 €	- 130 093.60 €
RESULTAT REPORTE	- 13 917.66 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 13 917.66 €
RESULTAT CLOTURE	110 819.53 €	- 81 679.83 €	- 48 587.84 €	23 346.02 €	- 40 852.43 €	- 8 132.86 €	17 787.53 €	- 27 299.88 €

INVESTISSEMENT	CCAS	ROSELIERE	TOUQUET	HOUZARDE	PARC	SAAD	SSIAD	TOTAL
DEPENSES	41 103.00 €	28 212.26 €	24 534.80 €	9 298.25 €	46 324.09 €	7 886.57 €	31 668.83 €	189 027.80 €
RECETTES	46 934.12 €	34 677.09 €	10 212.42 €	22 246.90 €	19 948.55 €	923.95 €	9 971.58 €	144 914.61 €
RESULTAT EXERCICE	5 831.12 €	6 464.83 €	- 14 322.38 €	12 948.65 €	- 26 375.54 €	- 6 962.62 €	- 21 697.25 €	- 44 113.19 €
RESULTAT REPORTE	336 630.18 €	58 550.17 €	122 930.64 €	70 074.43 €	57 805.96 €	760.77 €	- €	646 752.15 €
REPORT AU 001	342 461.30 €	65 015.00 €	108 608.26 €	83 023.08 €	31 430.42 €	- 6 201.85 €	- 21 697.25 €	602 638.96 €

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

MARDI 23 JUIN 2026 – 15h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à quinze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, soit trois jours francs auparavant.

Présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Mesdames, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Evelyne VANDAMME, Jocelyne LEFEVRE, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Messieurs, Tarik MEKKI, Pierre DESSAUVAGES, Patrick DUPONCHEEL,

Absence avec pouvoir :

Madame Vanessa BLICQ-PELAPRAT
Monsieur Daniel BALCAEN

Absence sans pouvoir :

Madame Nathalie SPRIET

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.